

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 09 AVRIL 2026

OBJET : ELECTION DES ELUS DELEGUES AU SYVADEC

DE 2026-018

Nombre de conseillers

En exercice : 59 Quorum : 30
 Présents : 41
 Absents : 0
 - dont ayant donné pouvoir : 18
 Votants : 59
 (Voir Procès-verbal joint)

Le jeudi 09 avril 2026 à 17h00,
 Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli,
 convoqué le 03 avril 2026, s'est réuni sous la Présidence de Madame GUIDICELLI
 Maria, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François BARTOLI Marc BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean CAMPOCASSO Ange CASANOVA David CORTINCHI Alexis Désiré COSTA Lucien COSTA Jacques COSTA Pierre Paul	FERRARI Blaise FRANCESCHETTI Bernard FRATACCI Chantal (S) GERONIMI Pierre Marie GIUDICELLI Toussaint Mathieu GIUDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre LUCIANI François Napoléon MAZZONI Paul	ORSINI Thierry (S) ORSONI Frédéric ORSONI Pierre OTTAVIANI Marie Thérèse PASQUALINI Jean Félix POGGI Nicolas POLIDORI Christianc POLIDORI Michel QUILICI Toussaint RENUCCI Franck	ROCCHI Ange Toussaint ROSSI Sophie SALICETI Jean Darius SALICETI Nicolas SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic TAFANELLI Geneviève TOMASINI Jacques André VADELLA Martin
--	--	--	--

Absents avant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Luciani François Napoléon) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ALBERTINI Lucie (à Cortinchi Alexis) ALBERTINI COLONNA Nicolette (à Giudicelli Toussaint Mathieu) BELINGUIER Marie Christine à Costa Jacques)	BERNARDI François Albert (à Casanova David) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GIUDICELLI Jean (à Bertini Jean Marcel) MAESTRACCI Jean Félix (à Acquaviva François) MARIANI Mathieu (à Leca Jacques)	MORACCHINI Christian (à Brignole Jean) NEGRONI Jérôme (à Leschi Pierre) OLMETA Pierre (à Giudicelli Maria) PASQUALINI Gilles (à Simonpietri Antoine) ROSSI Alexandre (à Orsoni Pierre)	TADDEI Pierre (à Tomasini Jacques André) VENTURINI Simon (à Soustre Frédéric) VITTORI Stéphane (à Salicetti Nicolas)
---	---	--	---

SECRETARE DE SEANCE : MONSIEUR BRIGNOLE JEAN

Madame la Présidente expose,

Il convient de procéder à la désignation d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) délégué suppléant amenés à siéger au sein des instances du SYVADEC afin d'y représenter la Communauté de communes Pasquale Paoli.

En application des articles L.5211-1, L.5711-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'élection des délégués communautaires a lieu au scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Cependant, le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le scrutin est alors public.

Enfin, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du SYVADEC, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par la Présidente.

Deux candidatures sont recensées pour les postes de titulaires et suppléants.

Le conseil communautaire décide de procéder à une élection à bulletin secret.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260409-2026-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Publication : 24/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément au procès-verbal de l'élection,

Le conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du scrutin du 09 avril 2026,

Vu les statuts du SYVADEC modifiés par arrêté inter préfectoral du 28 janvier 2026 n°2B-2026-01-28-001,

Considérant le nombre de membres au sein du comité syndical est de 53 membres dont 1 membre pour la Communauté de communes Pasquale Paoli ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner, en son sein, ses représentants.

- Considérant que sont proposés au poste de délégué titulaire : Tomasini Jacques André et Venturini Simon
- Considérant que sont proposés au poste de délégué suppléant : Saliceti Nicolas (suppléant de Monsieur Tomasini) et Bernardi François Albert (suppléant de Monsieur Venturini)

DESIGNE :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant siégeant au Syvadec, composés :

Titulaires	Suppléants
TOMASINI Jacques André	SALICETI Nicolas

- d'autoriser la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président du SYVADEC

*Les signatures sont au registre des délibérations
Omessa, le 09/04/ 2026*

*La Présidente
Madame GUIDICELLI Maria*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20260409-2026-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026

Publication : 24/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

